Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212902431-20260702-2026070202-DE

FRANCAISE

DEPARTEMENT
du
FINISTERE

NOMBRE DE MEMBRES
EN EXERCICE.....: 11
PRESENTS .....: 09
PROCURATIONS.....: 00
ABSENTS EXCUSES .....: 00
ABSENTS NON EXCUSES .....: 00

LA CONVOCATION :
Le 26 juin 2026
Affiché le 26 juin 2026
DATE DE PUBLICATION :
6 juillet 2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-COULITZ

Séance du : 2 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves HÉLIÈS, Maire.

Présents : Jean-Yves HÉLIÈS, Pierre-Alexandre BOUVIER, Caroline LOUVIAUX, Catherine LE REST, Anne-Françoise GOULARD, Delphine CHAPALAIN, Yannick PRIGENT, Nicolas LE GUEN, Benoît GUÉGANTON, Fabien BRÉLIVET, Alyson BOUVIER.

Absent excusé : néant

Participe : Claire BOYER, secrétaire général de mairie

Anne-Françoise GOULARD a été nommée secrétaire.

DELIBERATION 20260702-02
SUBVENTION TRANSPORTS SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 12 juillet 2012, le Conseil Municipal, a voté l'attribution d'une subvention pour les transports scolaires et fixé le montant à 35 € par enfant.

Monsieur le Maire propose de maintenir la subvention de 35 € par élève et par année scolaire et sera reconduite tous les ans.

La subvention sera attribuée sur demande des familles dont les enfants empruntent les transports scolaires.

Les documents suivants seront à présenter en mairie afin de bénéficier de cette aide : facture, justificatif de domicile, livret de famille, RIB.

Cela concerne 26 élèves pour 2025-2026 soit un coût total estimé de 910 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la subvention de 35 € par enfant et par année scolaire.

Le Maire,
Jean-Yves HÉLIÈS





La secrétaire de séance,
Anne-Françoise GOULARD

